

NOTE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF 2022



La définition du budget primitif est un acte important de la vie de la commune et de ses habitants. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes que la collectivité prévoit pour une année.

Cet acte prévisionnel est régi par un certain nombre de règles inspirées des finances publiques de l'État.

Il se décompose en deux sections :

➤ LE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses** correspondent aux frais de personnel, les achat de fourniture, l'entretien des bâtiments des véhicules de la commune et ainsi que les subventions attribuées à divers organismes.
- **Les recettes** sont issues des impôts locaux, de la Dotation de solidarité Rurale Fonctionnement (DSR), de la gestion des biens domaniaux, des produits fiscaux et de la redevance des usagers sur différents services (cantine, centre de loisirs, ...)

L'INVESTISSEMENT

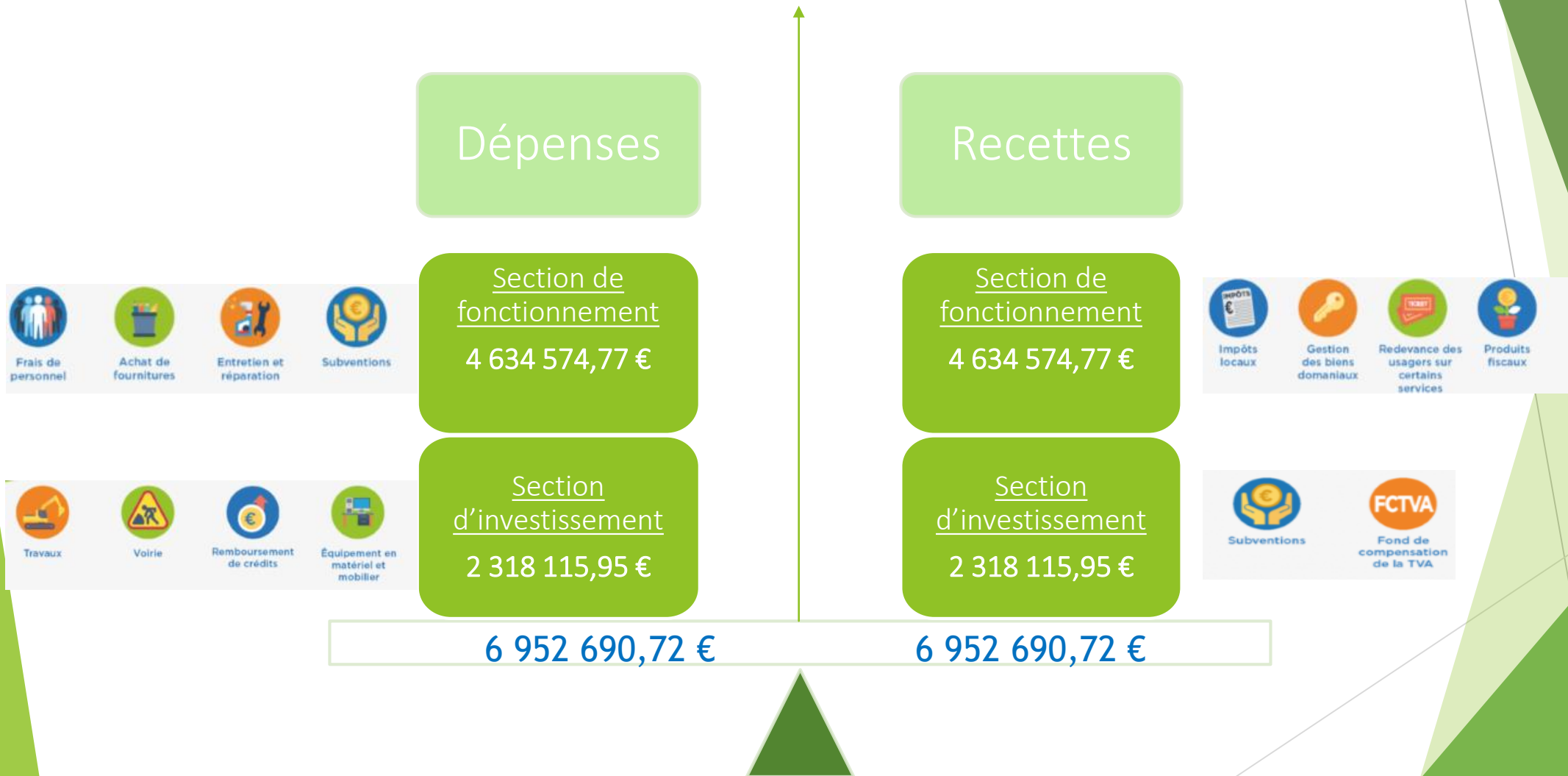
- **les dépenses** correspondent aux financements des travaux, voirie, équipement en matériel et mobilier, remboursement de crédits...
- **les recettes** proviennent de subventions, du fond de compensation de la TVA.



Vie quotidienne de la
commune

Patrimoine de la
commune

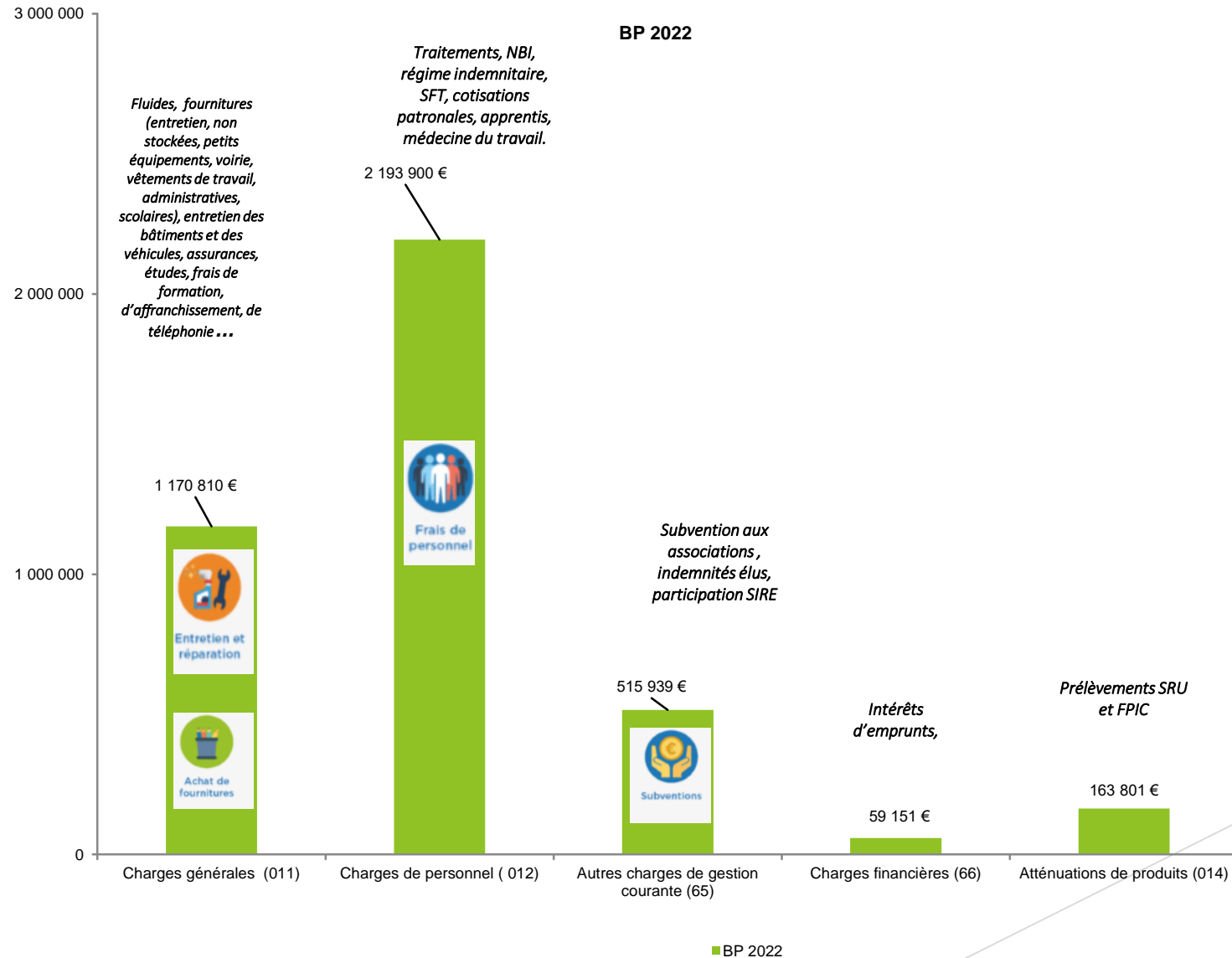
LE BUDGET 2022



FONCTIONNEMENT

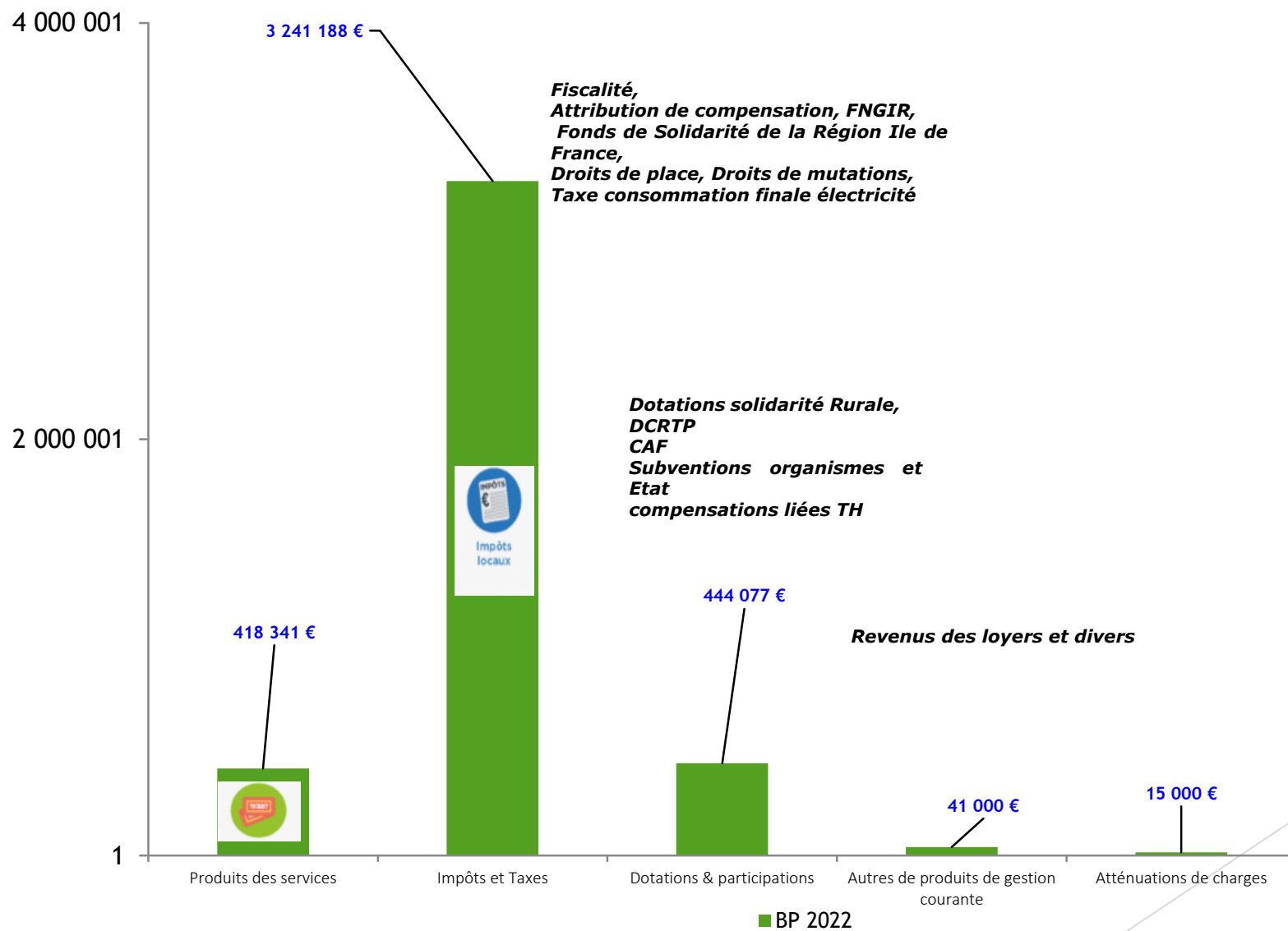
Le fonctionnement

DEPENSES : Les grandes masses (hors opérations d'ordre et exceptionnelles)



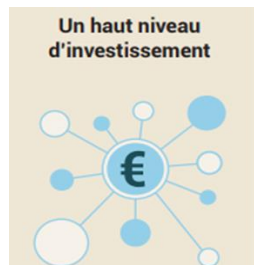
Le fonctionnement

RECETTES : les grandes masses (hors opérations d'ordre)



Fiscalité

FISCALITE DU BP 2022



Revalorisation automatique des bases d'imposition de 3,4 % sans augmentation du taux communal (Direction des Finances Publiques)

Taux	Avant 2021	Depuis 2021 (intégration du taux départemental pour la TFPB)	Base imposition prévisionnelle 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Taux communal 20,10 %	Taux Communal 20,10 % Taux départemental 11,58 % Soit un taux global de 31,68 %	5 663 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	Taux communal 54,92 %	Taux communal 54,92 %	46 900 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2022

Les principales dépenses d'investissement sont :

- La rénovation de l'Église
- La toiture de l'École Petit Prince
- Les projets participatifs portés par le Conseil citoyen
- Les études d'aménagement du groupe scolaire de la Villeneuve
- L'acquisition du cabinet médical



Montants inscrits dans le BP 2022 des opérations réelles d'équipement (hors remboursement d'emprunt)

- Les restes à réaliser 2021 : 414 016,24 €
- Les propositions nouvelles : 1 437 515,67 €

Principales Recettes attendues en 2022

